

UltimInfo, spécialiste de la clause bénéficiaire, poursuit son développement en proposant le Pack Sérénité

Cinq mois après le lancement du Pack Basic, la première solution 100% en ligne entièrement dédiée à la gestion des clauses bénéficiaires, UltimInfo poursuit son développement en proposant le Pack Sérénité. Ce service permet désormais aux souscripteurs d'assurances de transmettre, automatiquement et après leur décès, un Faire Part UltimInfo. Cette information destinée aux bénéficiaires et aux assureurs permettra un règlement rapide du capital décès.

Face au nombre important de contrats d'assurance-vie et prévoyance non réclamés, UltimInfo propose une solution exclusive permettant à tout souscripteur de se prémunir contre les risques de déshérence qui planent sur son capital-décès.

En effet, pour que le contrat d'assurance vie ou prévoyance puisse être dénoué et le capital-décès versé aux bénéficiaires, il faut que le distributeur soit informé du décès du souscripteur, mais aussi que les bénéficiaires puissent être correctement identifiés.

Faute de réunir ces deux conditions, le capital-décès risque fort de ne jamais être réclamé, pour finir en déshérence.

Afin d'éviter cette situation, UltimInfo propose aujourd'hui à ses utilisateurs de souscrire au Pack Sérénité. Disponible sur le site www.ultiminfo.com, le Pack Sérénité est proposé sous forme d'abonnement, au prix de 59 EUR l'année ou de 99 EUR pour 2 ans.

Grâce au Pack Sérénité, c'est le souscripteur en personne qui va se charger d'adresser automatiquement un Faire Part UltimInfo après son décès.

Pour constituer le Faire Part UltimInfo, il lui suffit simplement de choisir :

- ✓ les informations relatives à ses clauses bénéficiaires, devant être transmises vers les bénéficiaires et compagnies d'assurances,
- ✓ une date future de transmission automatique de ce faire-part, devant être planifiée après 3 mois, mais avant 18 mois.

Peu avant la date de transmission choisie, le souscripteur est invité (mail & SMS) à repousser cette date directement depuis son espace personnel Mon UltimInfo. Dans ce cas, le Faire Part UltimInfo n'est pas envoyé puisque le souscripteur est bien en vie.

A contrario, si le souscripteur n'est pas en mesure de repousser cette date de transmission, les Faire Part UltimInfo sont envoyés (mail et/ou courrier postal) aux distributeurs de contrats ainsi qu'aux bénéficiaires. Ce Faire Part UltimInfo invite assureurs et bénéficiaires à vérifier le probable décès du souscripteur. Les bénéficiaires disposent dès lors de toutes les informations nécessaires pour faire valoir leurs droits et ainsi prétendre au versement du capital-décès qui leur est dû.

Avec le Pack Sérénité, UltimInfo s'affirme un peu plus comme le spécialiste français de la clause bénéficiaire, en réunissant dans un même outil les 2 conditions permettant un versement sans faille du capital-décès : la connaissance du décès du souscripteur et l'identification précise de ses bénéficiaires.

UltimInfo est un service proposé par Transfacto

Transfacto
8, rue Lemer cier
75 017 Paris

Contact presse : contact@ultiminfo.com
+33 (0)6 88 24 47 61

Pour plus d'informations : www.ultiminfo.com